



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-02-002

L'an deux mille vingt, le six février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE.

Absents excusés : Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2020

D2020-02-002 OBJET : CONVENTION TOUR DES PAYS DE SAVOIE

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ

Exposé :

Monsieur Yann JACCAZ le Maire fait part au conseil que dans le cadre de la fourniture du matériel nécessaire à la mise en place de la signalétique des sentiers de randonnées du Pays du Mont-Blanc, la précédente convention de groupement de commande est arrivée à son terme.

Il est proposé de renouveler une convention de mandat pour une durée de quatre ans. Le coordonnateur sera la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. A ce titre, elle aura la responsabilité de définir la procédure de consultation dans le respect du Code de la Commande Publique, signera le marché avec l'entreprise retenue et effectuera les commandes auprès de cette dernière et les règlements.

La commune de Praz sur Arly devra faire connaître ses besoins à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dans les conditions définies dans la convention de mandat. Elle s'engage à honorer les titres de recettes émis par le coordonnateur correspondant aux besoins qu'elle aura exprimée, déduction faite des subventions attribuées.

DOCUMENT JOINT : *Convention de mandat*

Décision :

Vu la délibération n°2020/029 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la convention de mandat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations.....	04
Votants.....	13
Pour	13
Contre.....	00
Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.